



HAL
open science

LA CONJONCTION MÊME SI N'EXISTE PAS!

Mireille Piot

► **To cite this version:**

Mireille Piot. LA CONJONCTION MÊME SI N'EXISTE PAS!. Christian Leclère, Eric Laporte, Mireille Piot et Max Silberztein éd. Benjamins, pp.11, 2004, *Linguisticae Investigationes Supplementa* 24. halshs-00306491

HAL Id: halshs-00306491

<https://shs.hal.science/halshs-00306491>

Submitted on 26 Jul 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA CONJONCTION *MÊME SI* N'EXISTE PAS !

MIREILLE PIOT

Université Stendhal - Grenoble 3, J.E. « T.L.N-L.C. »

Introduction

Dans le chapitre des idées reçues, il semble devenu habituel¹ de présenter la séquence *même si* comme correspondant à une conjonction de subordination (*Conjs*) « concessive », classée à ce titre, sans discussion², parmi des items comme *bien que*, *quoique*, *etc.*, le plus souvent sous des prétextes de synonymie des phrases dans lesquelles ces différents items interviennent, ce qui se révèle parfaitement faux à l'examen.

En effet, dans :

Même s'il me l'avait juré, je ne le croirais pas
?Bien qu'il me l'ait juré, je ne le croirais pas

bien que et *même si* ne sont pas interchangeables sémantiquement (ni, d'ailleurs, syntaxiquement : ce que marque notre point d'interrogation sur l'emploi du conditionnel dans la principale en cooccurrence avec *bien que*). Notre intention sera ici, au contraire, de démontrer que :

- les propriétés syntactico-sémantiques de la séquence *même si* diffèrent des propriétés des *Conjs* « concessives », type *bien que*, et sont, au contraire, celles

¹ Pour la quasi - totalité de la littérature consacrée au sujet (Cf. e.g. Sandfeld 1965, Morel 1980 et 1996, Eriksson 1985, Léard 1985 et 1987, Sundell 1985).

A l'exception notable de A. Goosse (e.g. *Bon Usage* 1991, 12^{ème} édition) qui, d'une part, signale : « La présence de *même* donne à des propositions temporelles ou conditionnelles une nuance de concession, mais ces propositions gardent le mode qu'elles ont en tant que temporelles ou conditionnelles. C'est le mot *même* qui est chargé d'exprimer la nuance concessive » et surtout exclut de la liste des conjonctions de « concession » *même si* (qui figurait à ce titre dans les listes présentées par Grevisse (Cf. e.g. *Bon Usage*, 1955, 6^{ème} édition revue).

² Certains hésitent parfois, cf. Grevisse (op.cit.) : cette conjonction (et d'autres) « pourrait se rattacher aussi aux conditionnelles », Togeby 1982 : T.1 « concessive » mais T.2 « hypothétique », T. L. F. : T.11, article *même* (distinguant *même si/ même quand* Vs. *quand même/alors même*), Bonnard dans G. L. L. F. article *même* Vs. article *concession*.

des *Conjs* « hypothético-conditionnelles » : particulièrement celles de la *Conjs si(6)*³ ;

- en revanche, une autre *Conjs si(4)*⁴ possède les propriétés syntactico-sémantiques des « concessives-oppositives » du type de *bien que, etc.*, sans aucune analogie en sens ou dans ses propriétés syntaxiques avec *si(6)*, non plus qu'avec *même si*.

Nous opposerons ces items par un ensemble de propriétés syntactico-sémantiques, démontrant ainsi leur appartenance à l'une Vs l'autre classe.

Les propriétés qui différencient l' « hypothético-conditionnelle » *si(6)* (et la séquence *même si*) des « concessives – oppositives » (*si(4)*, *bien que*, *quoique*, *etc.*) :

Ce sont des propriétés d'apparence distributionnelle (nature des temps - modes, présence de modificateurs adverbiaux) ou de nature apparemment plus syntactico-sémantique (« portée » de la négation ou de l'interrogation), et enfin l'analyse de la coordination de deux subordonnées introduites chacune par *même si* qui vont nous permettre de mettre en évidence cette différenciation.

1) *L'existence ou non de contraintes en temps – modes*

En ce qui concerne le français standard (et contrairement aux autres conjonctions appartenant à cette même classe), de fortes contraintes excluent le futur et le conditionnel pour la phrase introduite par *si(6)* ou par *même si* :

**Si(6) tu m'(aideras + aiderais), je te récompenserais(s)*

**Même si tu m'(aideras + aiderais), je n'y arriverai(s) pas*

alors que de telles contraintes n'existent pas en présence de *si(4)* et des autres « concessives » :

S'(4) il ne vous écoutera pas, il m'écouterà bien

Si(4) la scène aurait pu se dérouler à Cannes, elle aura bien lieu à Menton⁵

Bien qu'il ne vous écoutera pas, il m'écouterà

Bien que la scène aurait pu se dérouler à Cannes, elle aura lieu à Menton

³ Les chiffres associés entre parenthèses aux items conjonctifs représentent les numéros des classes syntactico-sémantiques de nos *Conjs* (Piot 1978 et 1995) ; ainsi *Conjs(4)* = *Conjs* « concessives », *Conjs(6)* = *Conjs* « hypothético-conditionnelles », etc.

⁴ *Conjs* « concessive-oppositive » caractérisée comme un certain nombre d'items de la même classe par l'existence d'une contrainte de double parallélisme syntactico-sémantique associée à une double différence minimale de sens entre les phrases qu'elles conjoignent.

⁵ L'interprétation de *si(4)* comme « oppositive – concessive », ainsi que celle d'autres *Conjs* de cette classe, apparaît renforcée par la présence de l'*Adv bien* dans la principale, outre, évidemment, l'existence des contraintes de double parallélisme syntaxique associées à des oppositions sémantiques de la subordonnée à la principale : pour le premier exemple, la différence entre les éléments *vous* Vs *m'* d'une part, et la présence Vs l'absence de la négation d'autre part ; et, pour le second exemple, la différence entre les temps conditionnel et futur d'une part, et les éléments *Cannes* Vs *Menton* d'autre part.

qui admettent subjonctif et/ou futur, conditionnel, indifféremment.

2) *La possibilité ou non d'une présence des modificateurs usuels des Conjs (seulement, même, précisément, justement, etc.) à gauche de ces items :*

Tous ces modificateurs sont interdits en présence des items appartenant à la classe des « concessives – oppositives » :

**Seulement (bien + au lieu) qu'un parvenu affiche ses richesses, un grand seigneur ne montre rien*

**Même (bien + au lieu) qu'un parvenu affiche ses richesses, un grand seigneur ne montre rien*

de même en présence de *si(4)* :

**(Seulement + Même) si(4) la scène aurait pu se dérouler à Cannes, elle aura bien lieu à Menton⁶*

En revanche, la présence de ces modificateurs associés aux Conjs « hypothético-conditionnelles » dont *si(6)* :

(Seulement + Même + Précisément) si(6) je suis là, tu pourras venir

(Seulement + Même + Précisément) avec la réserve que je (sois + serai) là, tu pourras venir

(Seulement + Précisément) à la condition que tu m'(aides + aideras), j'accepterai que tu viennes

produit des énoncés naturels.

3) *La portée de la négation*

La présence de la négation dans la principale (première dans l'ordre linéaire) permet apparemment deux lectures en présence des « hypothético-conditionnelles » dont *si(6)* :

Pierre ne viendra pas si(6) cela m'ennuie

a) = qu'il ne vienne pas

b) = qu'il vienne

comme en présence de la séquence *même si* :

Pierre ne viendra pas même si cela m'ennuie

a) = qu'il ne vienne pas

b) = qu'il vienne

alors qu'une seule lecture est possible en présence des « concessives – oppositives » :

⁶ Nous avons conservé ici un exemple avec des temps – modes spécifiques pour la subordonnée introduite par *si(4)* qui permettent d'exclure toute interprétation correspondant à la présence de *si(6)*.

Pierre ne viendra pas bien que cela m'ennuie

a) = *qu'il ne vienne pas*

b) * = *qu'il vienne*

Le fait que la lecture b) se révèle exclue en présence de *bien que* et des « concessives – oppositives » est à corrélérer à l'impossibilité de modifier ces *Conjs*, qu'il s'agisse d'un *Adv* modifieur ou, comme ici, de la négation. En revanche, toutes ces possibilités existent en présence des « hypothético - conditionnelles » qui (comme nos tables de construction l'attestent) sont susceptibles de telles modifications .

4) *La possibilité de réaliser une interrogation totale portant sur l'ensemble des phrases conjointes (P₁ Conjs P₂).*

Cette possibilité est vérifiée dans le cas de *si(6)* et des « hypothético - conditionnelles » :

Est-ce que Pierre sera hospitalisé s'il n'est pas gravement malade ?

Est-ce que Pierre sera hospitalisé même s'il n'est pas gravement malade ?

c'est-à-dire sans pause entre *P₁* d'une part et *Conjs P₂* d'autre part ; alors qu'il ne semble pas possible de réaliser avec *bien que*, par exemple, et les « concessives - oppositives » en général une telle interrogation, sans pause entre la principale et la séquence *Conjs P₂* :

Est-ce que Pierre sera hospitalisé bien qu'il ne soit pas malade ?

L'impossibilité d'interroger sur l'ensemble de la phrase complexe indique dans ce dernier cas que chacun de ses constituants est indépendant sous la conjonction.

5) *Dans le cas de coordination de deux subordonnées introduites par la même conjonction :*

Pour l'ensemble des conjonctions de subordination du français, la possibilité d'une substitution en ce cas de la seconde occurrence de la *Conjs* par l'item *que*⁷ est une propriété définitionnelle vérifiable pour tous ces items y compris *quand*, *comme* et *si*⁸ = *Conjs*. Ainsi :

Si(6) Pierre vient et s'(6) il ne me trouve pas, il ne sera pas content

= *Si(6) Pierre vient et qu'il ne me trouve pas, il ne sera pas content*⁹

Dans le cas de la séquence *même si* cette possibilité n'est pas observée par exemple pour :

⁷ Que nous avons défini ailleurs comme une pro-forme conjonctive (M. Piot 1995).

⁸ Qui permet également de les distinguer des formes homonymes non - *Conjs*.

⁹ Contrairement à ce qu'indique la norme, le subjonctif n'est pas le seul mode autorisé derrière le *que*, pro-forme de la *Conjs si(6)*, et l'on trouve couramment des exemples avec l'indicatif : *Si je décroche un téléphone et que je fais ce numéro, il va sonner occupé, etc.*

Viens, même si cela t'ennuie et (même) si tu avais décidé de ne pas venir
 = *Viens, même si cela t'ennuie et (*même) que tu avais décidé de ne pas venir*

la substitution par la pro-forme *que* précédée de *même* est exclue, d'ailleurs, en présence de la séquence *même quand* (où *même* modifie une *Conjs* « temporelle ») :

Parle, même quand cela t'ennuie et (même) quand cela te demande des efforts
 = *Parle, même quand cela t'ennuie et (*même) que cela te demande des efforts*

L'impossibilité d'une modification par *même*, comme par tout autre modifieur adverbial, e.g. :

Parle, précisément quand cela t'ennuie et (précisément) quand cela te demande des efforts
 = *Parle, précisément quand cela t'ennuie et (*précisément) que cela te demande des efforts*

en présence de la pro-forme ne se présente pas comme en contradiction avec notre analyse de ces séquences comme constituées d'une *Conjs* précédée du modifieur *même*. Simplement, l'interdiction de *même* devant *que* montre que la seule opération de coordination possible en ce cas se produit entre des phrases de composition différente. Dans les phrases avec répétition de la *Conjs* précédée à chaque fois de son modifieur, la suite complexe a pour schéma de construction : $P_1, [Modif\ Conjs\ P_2\ Conjco\ Modif\ Conjs\ P_3]$; alors que dans le cas où la seconde occurrence de la *Conjs* correspond à la pro – forme (excluant le modifieur), la suite complexe correspond au schéma suivant : $P_1, Modif [Conjs\ P_2\ Conjco\ Conjs\ P_3]$, i.e. le modifieur porte sur les deux subordonnées coordonnées. Un exemple éclairant de cette situation peut être apporté par l'existence de suites comme :

Pierre ne viendra pas, même si cela m'ennuie et même si on ne peut pas travailler sans lui
 = *Pierre ne viendra pas, même si cela m'ennuie et si on ne peut pas travailler sans lui*
 = *Pierre ne viendra pas, même si cela m'ennuie et qu'on ne peut pas travailler sans lui*

L'interprétation des deux dernières suites complexes correspond bien à celle de la première ; et donc à deux subordonnées conjointes introduites chacune par *si(6)* modifiées conjointement par *même*, et non à une coordination de subordonnées dont la première serait introduite par *si(6)* modifiée par *même* alors que la seconde *si(6)* ne le serait pas. La comparaison des deux séquences (comprenant la seconde subordonnée) qui répondraient aux différences de coordination :

? *Pierre ne viendra pas, si on ne peut pas travailler sans lui*

Pierre ne viendra pas, même si on ne peut pas travailler sans lui

i.e. avec modification par *même* Vs absence de modification par *même*, montre une interprétabilité plus difficile de la première séquence par rapport à la seconde (qui est tout à fait naturelle) : phénomène qui irait également dans le sens de notre analyse des deux dernières suites complexes comme d'une coordination de deux subordonnées introduites par *si(6)* modifiées conjointement par *même*.

Et la même analyse vaudrait pour une séquence telle que :

On n'oublie pas, même si sa voix devient moins précise et si la mémoire modifie le souvenir

dans la mesure où parmi les séquences candidates comme seconde subordonnée selon les deux types d'analyse :

On n'oublie pas, même si la mémoire modifie le souvenir

?* *On n'oublie pas, si(6) la mémoire modifie le souvenir*

la première avec *même si* apparaît tout à fait naturelle et correspondre à l'interprétation de la suite complexe, alors que la conjonction représentée par la seconde (sans modification par *même*) est exclue dans l'interprétation d'une *Conjs si(6)* « hypothético-conditionnelle »¹⁰.

Conclusion

L'examen de ces cinq propriétés nous a amenée à préciser les traits des « conditionnelles »¹¹ Vs des « concessives », et donc à définir le comportement de la séquence *même si* comme relevant de la première de ces classes. Il devenait alors naturel de considérer cette séquence, non comme un item conjonctif à part entière mais comme une propriété de *si(6)* d'être modifiée par *même* ainsi qu'elle peut l'être par *seulement* (ou encore *précisément*) formant alors une séquence *seulement si* (ou encore *précisément si*, sans doute statistiquement moins fréquente).

Or, *même*, ce modifieur de *Conjs* joue un rôle privilégié, dans cette position notamment, auprès de la quasi-totalité des *Conjs* appartenant à cette classe d'« hypothético-conditionnelles ». En effet, on le retrouve associé aux *Conjs(6)* : *avec la réserve que, dans l'hypothèse où, dans le cas où, au risque de, etc.* ; et, notamment, les séquences ainsi composées : *même dans l'hypothèse où, même dans le cas où* peuvent être proposées en paraphrases à *même si*.

La différence sémantique observable entre les phrases conjointes par *si(6)* et *même si* :

¹⁰ I.e. paraphrasable par *dans le cas où* ou à *condition que*. En revanche, cette séquence serait interprétable avec *si(4)* « concessive – oppositive ».

¹¹ Cf. Piot 1978, chapitre IV, 6.

S'il me le jurait, je ne le croirais pas
Même s'il me le jurait, je ne le croirais pas

comme entre celles conjointes par *dans le cas où* et *même dans le cas où*, par exemple, est donc à mettre au compte de la présence de *même*¹² en contexte gauche de *si(6)*, ou de *dans le cas où*, tout à fait naturellement.

Nous avons, de ce fait, choisi de ne pas lister *même si* parmi les items conjonctifs de cette classe mais opté pour représenter, dans nos tables de construction des *Conjs* « hypothético - conditionnelles », la possibilité d'une modification par *même* (comme celle par *seulement*) pour toutes ces *Conjs* (et non pas uniquement pour *si(6)*) : possibilité indiquée par la propriété '+' figurant dans la colonne correspondante à gauche de celles-ci.¹³ Une seule exception a été faite dans cette classe pour la *Conjs même sans(6)*, à distinguer de '*Nég sans(6)*' : en effet, il n'existe plus en français contemporain de *Conjs(6) sans*¹⁴ hors la présence de *même* ou bien d'un élément négatif en contexte précédent¹⁵ ; ce qui excluait de pouvoir représenter la présence de *même* dans ce cas précis sous la forme d'une propriété associée à un item conjonctif *sans* inexistant.

Il est à remarquer que, si *même si* apparaît généralement paraphrasable par *même dans le cas où*, en revanche tous les exemples avec *si(6)* ne sont pas forcément paraphrasables de façon univoque par *dans le cas où* puisqu' apparaît parfois une interprétation concurrentielle au moyen d'une paraphrase en *à condition que* pour certains exemples¹⁶ :

Si ce garçon eût été de mon monde, je l'aurais fréquenté
 = *A condition que ce garçon eût été de mon monde, je l'aurais fréquenté*
 = *Dans le cas où ce garçon eût été de mon monde, je l'aurais fréquenté*

Nous signalerons alors pour conclusion qu'il semblerait que, parmi les interprétations couvertes par *si(6)*, *même* sélectionne l'expression de

¹² Sur la valeur « renchérisante » et argumentative de *même*, cf. notamment Anscombe 1973 et Martin 1975.

¹³ Cf. document joint en annexe.

¹⁴ En français classique, cette *Conjs(6)* n'imposait aucune contrainte sur le contexte précédent, aussi bien assertif que négatif : *Sans que son équipage était bien fatigué, il serait venu me voir* (Mme de Sévigné, in N.Fournier 1998), i.e. = *Si son équipage n'était pas bien fatigué, il serait venu me voir*.

¹⁵ *Il ne le fera pas sans que je l'aide* (= *Si je ne l'aide pas*) / *Il le fera même sans que je l'aide* (= *même si je ne l'aide pas*) / *Il le fera sans que je l'aide* (≠ *il le fera si je ne l'aide pas*)

¹⁶ Au contraire, l'exemple précédent : *S'il me le jurait, je ne le croirais pas* admet pour paraphrase : *Dans le cas où il me le jurerait, je ne le croirais pas* ; mais non : **A condition qu'il me l'ait juré, je ne le croirais pas*. On remarquera ici que la présence de *même* à gauche de *si* : *Même s'il me le jurait, je ne le croirais pas* confirmerait la différence d'acceptabilité entre les deux interprétations puisque l'on peut avoir : *Même dans le cas où il me le jurerait, je ne le croirais pas*, alors que : *?*Même à la condition qu'il me l'ait juré, je ne le croirais pas*.

l'« hypothèse » plutôt que celle de la « condition » puisque l'on observe les contrastes :

- Même si ce garçon avait été de mon monde, je ne l'aurais pas fréquenté*
- = *Même dans le cas où ce garçon eût été de mon monde, je ne l'aurais pas fréquenté*
- = ?*Même à la condition que ce garçon eût été de mon monde, je ne l'aurais pas fréquenté*

i.e. : la paraphrase en *même dans le cas où* est ici naturelle, alors qu'une paraphrase avec *même à la condition que* (formation syntaxiquement et sémantiquement non-inacceptable, puisque : *Même à la condition que tu m'aides, je ne le ferai pas*) se révèle ici difficilement interprétable. Donc, la présence de *même* pourrait aider à sélectionner préférentiellement l'interprétation correspondant à l'une des sous-classes à l'intérieur de cette même classe.

En revanche, la séquence *seulement si* en même contexte syntactico-sémantique ne semble pas privilégier l'une des interprétations puisque :

- Seulement s'il avait été de mon monde, j'aurais fréquenté ce garçon*
- = *Seulement à la condition qu'il ait été de mon monde, j'aurais fréquenté ce garçon*
- = *Seulement dans le cas où il aurait été de mon monde, j'aurais fréquenté ce garçon.*

Références

- Anscombe, Jean – Claude. 1973. *Même le roi de France est sage*. Un essai de description sémantique. *Communications*, 20, pp.40-82.
- Ericksson, Olof 1985. L'emploi de *même si* dans les propositions concessives à valeur réelle. *Studia Neophilologica*, 57, pp. 69-78.
- Fournier, Nathalie. 1998. *Grammaire du français classique*. Paris : Belin.
- Gross, Maurice. 1977. *Grammaire transformationnelle du français. Syntaxe du nom*. Paris : Larousse (réimp. Cantilène, 1986)
- Harris, Zellig S. 1968. *Mathematical Structures of Language*. New York: Wiley Interscience.
- Léard, Jean - Marcel ; Lagacé, Michel – Francis. 1985. Concession, restriction et opposition : l'apport du québécois à la description des connecteurs français. *Revue Québécoise de Linguistique*, 15-1, pp.11-50.
- Léard, Jean –Marcel. 1987. La syntaxe et la classification des conditionnelles et des concessives. *Le français moderne*, 55, ¾, pp. 158 – 173.
- Martin, Robert. 1975. Sur l'unité du mot *même*. *Travaux de Linguistique et de Littérature*. Pp. 227-243.

- Morel, Marie - Annick. 1980. *Etude sur les moyens grammaticaux et lexicaux propres à exprimer une concession en français contemporain*. Thèse d'état ès Lettres et Sciences Humaines, Université Paris III.
- Morel, Marie – Annick. 1996. *La concession en français*. Paris : Ophrys.
- Piot, Mireille. 1978 . *Etudes transformationnelles de quelques classes de conjonctions de subordination du français*. Thèse de 3ème cycle, Université Paris 7 et LADL ; 455 p..
- Piot, Mireille. 1995. *Composition transformationnelle de phrases par subordination et coordination* . Thèse d'état ès Lettres et Sciences Humaines, Université Paris 7 et LADL, 426 p. Publication : 1998. Lille : Editions du Septentrion, Coll. « Thèse à la carte ».
- Sundell, Lars-Goran 1985. *La coordination des propositions conditionnelles en français contemporain*. Studia Romanica Upsaliensia, 37 . Stockholm : Almqvist et & Wiksell .
- Togebly, K. 1982. *Grammaire Française. T.I, T.II*. In Etudes Romanes de l'Université de Copenhague. Copenhague : Akademisk Forlag.

2004 :

La conjonction « même si » n'existe pas ! » In **Syntaxe, Lexique et Lexique-grammaire. Hommage à Maurice Gross**. (Christian Leclère, Eric Laporte, Mireille Piot et Max Silberztein édés.). **Linguisticae Investigationes Supplementa 24**. Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins Publishing Co, 10 p.

